

RECENSEMENT D'INFORMATIONS UTILES DANS LE CADRE DU COVID 19 POUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Actualisé le : 28/05/2020

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, les services d'appui et de coordination restent à votre disposition pour vous aider sur des situations individuelles complexes, retour à domicile, maintien à domicile. et vous informer sur l'organisation des services des territoires.

PTA Apport Santé

Tout public sur tout le département - hors Marseille et pays d'Aubagne et la Ciotat

04 42 642 642

coordination@apport-sante.org

SOMMAIRE

PLATEFORMES TELEPHONIQUES SPECIALISEES COVID-19

- Plateforme APPORT SANTE
- ARS PACA
- CPAM

INFORMATIONS GENERALES - ORGANISATION DES PRISES EN CHARGE ET SOUTIEN AUX PRATIQUES

- Liens vers diverses actualités sanitaires
- Documents Facile à Lire et à Comprendre (FLC)
- Numéros d'urgence et permanences sanitaires

INFORMATIONS GENERALES - ORGANISATION DES SERVICES A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

- Aides et services du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
- Information à destination des personnes en situation de handicap
- Soutien aux professionnels du secteur hospitalier en matière de transport
- Soins palliatifs et hospitalisation à domicile
- Ligne téléphonique dédiée Maladie Alzheimer ou apparentée
- Centre de gérontologie – Saint Thomas de Villeneuve
- Cellule de soutien à la réflexion éthique

INFORMATIONS SUR LES SERVICES DU TERRITOIRE

- Service de coordination des parcours de santé et de soutien aux professionnels
- Pôle info seniors
- Communes et CCAS
- Informations sur les portages de repas, livraison de courses
- Actions bénévoles
- Aide aux aidants
- Soutien psychologique aux professionnels et aux personnes
- Aspects juridiques et réglementaires

PLATEFORMES TELEPHONIQUES SPECIALISEES

Plateforme Apport Santé

04 84 47 05 97

covid@apport-sante.org

Information aux professionnels sur :

- les recommandations (hygiène, port du masque...)
- l'orientation des patients qui n'ont pas de médecin ou ne peuvent bénéficier de consultation

ARS PACA

0800 73 00 87 (tous les jours de 9h à 19h)

ars-paca-covid19-rep@ars.sante.fr

<https://www.paca.ars.sante.fr/covid-19-espace-pour-les-professionnels-de-sante>

Pour toute question non médicale, pour les professionnels et les patients.

CPAM

Pour les assurés :

3608

36 46

Questions habituelles des libéraux, droit commun :

Professionnels libéraux (indemnités, maladies...) :

<https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/medecin/actualites/mesures-exceptionnelles-liees-au-covid-19-une-faq-pour-les-professionnels-de-sante>

INFORMATIONS GENERALES - ORGANISATION DES PRISES EN CHARGE ET SOUTIEN AUX PRATIQUES

Actualité Covid-19 – site du Ministère de la Santé

Informations générales – gouvernement

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/>

Fiche actions à destination des établissements et services Médico sociaux pour personnes âgées

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie-prise-charge-personne-agee-domicile-covid-19.pdf>

Guide pratique ARS PACA - Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile

Compilation d'outils à disposition et de recommandations de gestion de l'épidémie de Coronavirus Covid-19.

Régulièrement actualisé et communiqué selon l'évolution de la situation.

<https://www.paca.ars.sante.fr/covid-19-les-actions-mises-en-oeuvre-dans-les-ehpad>

Actualité en gériatrie

<https://sfgg.org/actualites-covid-19/>

Actualité en Soins palliatifs

<http://www.sfap.org/actualite/outils-et-ressources-soins-palliatifs-et-covid-19>

Actualité médicale

<https://lecmg.fr/>

<https://lecmg.fr/coronacliv/>

Actualité liée au Diabète

<https://covidiab.fr/>

Actualité liée à la maladie de Parkinson

<https://www.franceparkinson.fr/covid-19-et-parkinson/>

Attestation de déplacement (déplacement supérieur à 100 km)

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Deconfinement-Declaration-de-deplacement>

Documents Facile à Lire et à Comprendre (FLC)

Informations générales – gouvernement

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Explication globale sur le Coronavirus

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/francais-simplifie-falc>

Consignes en cas de symptômes

[https://www.unapei.org/wp-](https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2020/03/Consignes_Malades_FalcAdapei_du_Doubs.pdf)

[content/uploads/2020/03/Consignes Malades FalcAdapei du Doubs.pdf](https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2020/03/Consignes_Malades_FalcAdapei_du_Doubs.pdf)

Consignes liées au déconfinement - Organisation de la vie quotidienne :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cimages/infog_deconfinement.jpg

Suivi des patients avec pathologies chroniques

Lien HAS : Réponses rapides / continuité de la prise en charge des personnes atteintes de maladie chronique

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168634/fr/assurer-la-continuite-de-la-prise-en-charge-des-personnes-atteintes-de-maladies-chroniques-somatiques-pendant-la-période-de-confinement-en-ville

EHPAD

<https://www.paca.ars.sante.fr/une-strategie-regionale-pour-renforcer-le-dispositif-d'accompagnement-des-personnes-agees>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/personnes-agees/article/recommandations-destinees-a-permettre-a-nouveau-les-visites-de-familles-et-de>

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_d_etape_no2_j_guedj_-_18.04.2020.pdf

Numéros d'urgence et permanences sanitaires

<p><u>Permanence</u> kiné ambulatoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les patients de retour à domicile après un covid-19 • les maintiens à domicile des patients non covid-19 pour la région PACA & Corse. 	<p>http://www.arbam.fr/</p> <p>09 72 34 24 24</p> <p>Référent Départemental Arbam 13 Jean-Fabien Lazaro : 06 81 85 64 34</p>
<p>SOS Chirurgien-<u>dentiste</u></p>	<p>08 92 56 67 66</p>
<p><u>Signalement des cas COVID en établissement médico-social</u></p> <p>=> Plateforme de signalement</p> <p>=> Fiches de signalement</p>	<p>https://voozadoo.santepubliquefrance.fr/1828535468/scripts/newrec.php</p> <p>https://drive.google.com/file/d/1Ppl8otufgE_9jSk-QsZESqu1H2BKA8CL/view</p>

INFORMATIONS GENERALES - ORGANISATION DES SERVICES A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

Aides et services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Aides Sociales : informations générales

Maintien et prolongation automatique de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), du Revenu de solidarité active (RSA), de l'ensemble des aides sociales versées sous condition de ressource par les CAF et les aides au logement.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027>

MDPH

0800 814 844 - accueil.information.mdph@mdph13.fr

Pas d'accueil physique jusqu'à nouvel ordre (fin août à minima)

Maintien et prolongation automatique des droits et prestations expirant entre 12 mars au 31 juillet pour une durée de 6 mois : AAH et complément de ressource, AEEH et ses compléments, carte mobilité inclusion (CMI), PCH (volets aides humaines, charges exceptionnelles et aides animalières), l'Aide Médicale d'Etat (AME) => Néanmoins, la MDPH recommande d'en faire la demande par mail ou par courrier

☞ Communiquer la liste des bénéficiaires qui sont dans cette situation.

Pour toute première demande et pour toute demande d'aggravation, il convient de déposer un dossier complet (avec certificat médical). A télécharger celui-ci sur le site internet de la MDPH : www.MDPH13.fr

APA

0 811 88 13 13 - infoapa13@cg13.fr

La plateforme téléphonique reste joignable tous les jours.

☞ Réactivation des procédures classiques de demandes d'APA antérieures au confinement

Possibilité d'envoi des dossiers papiers au service APA pour instruction.

Editions de notifications + envoi par voie de courrier à l'attention des personnes et des organismes d'aide à domicile

Nécessité de faire à nouveau des demandes avec dossier et en considérant les critères habituels d'accessibilité à cette procédure.

- ➡ Les SAAD doivent informer le CD des cas avérés et suspects, qu'ils soient salariés ou usagers, en adressant un mail aux personnes suivantes :
- L'inspecteur qui suit le service
- paphservices.dpaph@departement13.fr
- anneclaire.aigoin@departement13.fr
- armelle.sauvet@departement13.fr

Information à destination des personnes en situation de handicap

Inter parcours handicap 13

secretariat@parcours-handicap13.fr

<https://www.parcours-handicap13.fr/parcours/nos-publications>

Etat des lieux (non exhaustif) des dispositifs existants et des initiatives solidaires en direction des personnes en situation de handicap et de leurs familles dans les Bouches-du-Rhône.

Addictologie –

DICAdd13 : 04 91 10 46 07 ou dicadd13@ch-allauch.fr (pour évaluation de situation, orientation, information, etc.)

Contact du médecin addictologue référent en appui aux professionnels de santé : 06 65 03 74 65 (diagnostic, adaptation thérapeutique, etc.).

> Poursuite de l'activité d'information, orientation, et coordination des parcours de santé en addictologie sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône.

> A destination des professionnels et des particuliers

> Standard ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Actualisation régulière des modalités de fonctionnement des partenaires en addictologie, santé mentale et santé sexuelle =>

<http://www.dicadd13.fr/espace-professionnel/actus/infos-covid-19/732-point-info-covid-19-structures-du-departement>

Soutien aux professionnels du secteur hospitalier en matière de transport

Service Mobilité de la Métropole Aix Marseille Provence

0800 713 137 - www.lepilote.com

Fin de l'offre spécifique de gratuité mise en place pour le personnel des établissements de santé

Soins palliatifs et hospitalisation à domicile

RESP 13

06 21 04 43 31

7j/7 de 9h à 20h, le WE 9h/17h

Hotline « Soins palliatifs » mise en place avec l'appui de l'ESMP/USP 13 pour usage des médecins traitants, IDEL, médecins coordonnateurs d'EHPAD, d'ESMS, de SSR, d'HAD, médecins d'établissements de santé ne disposant pas d'EMSP

HAD

HAD Clara Schuman : 04 92 29 45 11 - secretariat@hadclaraschumann.fr

HAD du Centre Hospitalier du Pays d'Aix : 04 42 33 90 77 - llemoine@ch-aix.fr

Si besoin de coordonnées contacter la PTA Apport Santé : 04 42 642 642

Rôle majeur à mener pour soulager les services de MCO des patients pouvant relever d'une prise en charge en HAD.

- *Patients non infectés par le COVID 19* : rôle majeur en prenant en amont d'une hospitalisation éventuelle des patients fragiles, en aidant à un retour au domicile direct en HAD à partir des urgences ou des unités de courte durée d'hospitalisation (UHCD) des patients ayant une indication potentielle d'HAD.

- *Patients infectés par le COVID 19* : les patients Covid-19 ne requérant pas une surveillance continue 24h/24h en soins intensifs mais relevant d'une hospitalisation peuvent être pris en charge en HAD.

Consulter le guide pratique ARS PACA « *Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement* » régulièrement actualisé intégrant des dérogations à la réglementation HAD.

<https://www.paca.ars.sante.fr/covid-19-les-actions-mises-en-oeuvre-dans-les-ehpad>

Ligne téléphonique dédiée Maladie Alzheimer ou maladies apparentée

Centre Mémoire Ressources Recherche Maladie d'Alzheimer PACA Ouest

04 91 38 89 60

du lundi au vendredi de 9h à 16 heures

Ligne téléphonique dédiée aux patients ou aidants familiaux et professionnels de patients atteints d'une Maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, se trouvant confrontés à un problème nécessitant une aide ou un avis spécialisé en relation avec la maladie, ou se trouvant en difficulté psychologique.

France Parkinson

<https://www.franceparkinson.fr/covid-19-et-parkinson/>

<https://www.dopamine.care/>

Saint Thomas de Villeneuve – Centre de gériatrie

<https://aix-lambesc.hstv.fr/centre-de-gerontologie/> - 04 42 17 11 11

Court Séjour gériatrique : 04 42 17 11 04

Equipe Mobile de Gériatrie : aix.emg@hstv.fr

Cellule de soutien à la réflexion éthique

Espace Ethique Méditerranéen

Soutien_ethique@ap-hm.fr

Mise en place d'une cellule de soutien pour accompagner la réflexion éthique des soignants des établissements, aider les équipes à exprimer leurs doutes et partager les conflits de valeurs auxquels elles sont d'ores et déjà confrontées.

Page spécialement dédiée à la crise sanitaire avec :

- informations relatives au COVID19

- outils pour aider les établissements à mettre en place une cellule de soutien locale

<http://www.ee-paca-corse.com/rubrique31.html>

INFORMATIONS SUR LES SERVICES DU TERRITOIRE

Dernière mise à jour le : 28/05/2020

Services de coordination des parcours de santé et de soutien aux professionnels

Plateforme Territoriale d'Appui APPORT SANTE :

04 42 642 642 - coordination@apport-sante.org - lundi au vendredi de 8h à 19h

Tout public ; sur tout le département - hors Marseille, pays d'Aubagne et la Ciotat.

Le traitement des demandes est inchangé durant la crise sanitaire.

L'équipe apporte son soutien en particulier pour :

- Organiser la sortie des patients des établissements sanitaires
- Permettre le maintien à domicile des patients qui ne nécessitent pas d'hospitalisation
- Suivre des situations complexes dans le cadre de la gestion de cas - MAIA
- Faciliter le lien entre professionnels
- Aider au repérage des patients vulnérables et à leur prise en charge
- Eviter les ruptures de prise en charge et éviter les hospitalisations évitables - Soutenir les aidants
- Vous communiquer de l'information et vous orienter vers les interlocuteurs concernés
- Recueillir vos attentes et vos difficultés liées à cette épidémie
- Collaborer à la recherche de solutions et assurer la remontée d'information vers les instances locales et régionales.

Information, orientation et évaluation des besoins des personnes de 60 ans et plus et leur entourage

Pôles Infos Seniors – CCAS Ville d'Aix-en-Provence

04.42.99.23.80 - aline.baccon@ccas-aixenprovence.org

Instances de coordination et de proximité destinées à répondre aux besoins :

- De toutes les personnes de plus de 60 ans, et de leur entourage, sans considération de revenus ni de critères de santé
- Des professionnels intervenant dans le secteur gérontologique.

Organisation de la prise en charge en santé mentale en ville

Service de Gérontopsychiatrie de Montperrin : 04 42 16 49 19

Urgences psychiatriques : 04 42 33 91 04

Commune et CCAS

Ville d'Aix-en-Provence

CCAS Aix-en-Provence : 04 42 17 99 99

Réseau d'entraide de la ville d'Aix en Provence :

<https://aixenprovence.entraidonsnous.fr/>

Maisons Départementales de la Solidarité

Aix-en-Provence : 04 13 31 52 09

Accueil téléphonique (accès aux droits, évaluation des situations)

Poursuite des traitements des informations préoccupantes pour les mineurs et majeurs ; Prise en charge des personnes victimes de violence ; Placement des enfants dans le cadre administratif ou sur décision de justice ; Aide alimentaire sous forme de délivrance de chèque d'accompagnement personnalisé (CAP) pour rupture totale de ressources dans la limite des possibilités

Services d'aide à domicile (SAAD)

Recensement des organisations des SAAD ; EHPAD ; collectivités territoriales, SSIAD ... : se rapprocher de la PTA : 04 42 642 642 ou du PIS : 04 42 99 23 80

Informations sur les portages de repas, livraison de courses

Au niveau National :

Croix Rouge Française

09.70.28.30.00 - Centralisation des demandes d'aide sur le numéro national, qui réoriente au niveau local.

Menus services

04 42 60 07 94 - www.les-menus-services.com

EHPAD Les Opalines Rousset

04 42 29 07 85

EHPAD Les opalines Aix

04 42 20 04 26 - opalines-aix@lesopalines.fr

Actions bénévoles

Les Petits frères des pauvres

0 800 47 47 88 - Anonyme et gratuit - 7j/7 de 15h à 20h

Unicités - 06 64 02 92 85 - ypereur@uniscite.fr

Restos du cœur

Aide aux personnes SDF : distribution alimentaire :

Pour Sainte Victoire : 04 42 21 23 13

Aide aux aidants

Bibi Care

www.bibicare.fr - contact@bibicare.fr - 06.08.97.55.84 (secteur Aix)

Solution solidaire d'accompagnement : appel pour prendre de vos nouvelles en relais des services et soins à domicile ; une aide pour effectuer des commandes de courses ; des échanges autour de vos envies culturelles ou ludiques ; un accompagnement autour des aspects administratifs et/ou numérique

Association A3 – Aide aux aidants

Durant la crise sanitaire, continuité de la Plateforme téléphonique, du lundi au vendredi aux horaires habituels, de 9h à 17h à l'écoute des aidants et des partenaires.

Interruption des accueils physiques, des activités de répit et des sorties. Organisation d'ateliers virtuels d'échanges entre aidants (*en présence de la responsable d'accompagnement et la psychologue*), foire aux questions sur les maladies neuro-évolutives (*en présence de la psychologue*) et ateliers virtuels de sophrologie.

Association Nouveau Souffle

aidants@nouveausouffle-asso.com - rappel dans les 24h

Accompagnement gratuit par téléphone pour écouter et soutenir les aidants - Professionnels coachs certifiés ayant été confrontés personnellement au rôle souvent éprouvant d'aidant et accompagnant régulièrement des aidants

Soutien psychologique aux professionnels

Au niveau national

Conseil National de l'Ordre des Médecins, pour tous les professionnels de santé, numéro vert au 0800.288.038 (24/24, 7/7)

Ministère, professionnels de santé en difficulté au 0800.800.854

Ministère, médecins et aux internes au 0.826.000.401

L'association Soins aux Professionnels en Santé : psychologues bénévoles 24/24, 7/7 au 0.805.23.23.36

Psycom

0 800 130 000 - 7J7 24H/24H

<http://m.psycom.org/Actualites/Epidemie-et-confinement-ressources-utiles-pour-notre-sante-mentale>

Soutien psychologique aux personnes

Au niveau national

Croix Rouge Française

Toute personne confinée en situation d'isolement social peut appeler 7j/7, de 8h à 20h, le 09 70 28 30 00 pour bénéficier d'une écoute chaleureuse et rassurante de la part d'un volontaire ou d'un professionnel du soutien psychologique

Petits frères des pauvres

0 800 47 47 88 (appel anonyme et gratuit)

Standard téléphonique pour les personnes qui souhaitent dialoguer.

Destinée aux personnes de plus de 50 ans souffrant de solitude et d'isolement (ouverte tous les jours y compris les week-ends et jours fériés de 15h à 20h).

Au niveau local

Association ASTREE

07 69 70 19 27 aix@astree.asso.fr - <https://www.facebook.com/astreeaix/>

<http://www.astree.asso.fr/fr/decouvrir-astree/nos-actualites/soutientelephonique-pendant-le-confinement>

Centre hospitalier de Montperrin

04 42 16 16 92 - 9h à 17h - Permanence de psychologues

Pour les personnes et familles en détresse psy dans le cadre du confinement

Aspects juridiques et réglementaires

Au niveau national et départemental

=> Adaptation de l'activité pénale et civile des juridictions aux mesures de prévention et de lutte contre la pandémie COVID-19.

Services de protection judiciaires des majeurs

L'activité est maintenue, les contacts téléphoniques sont privilégiés, mais les visites à domicile restent possibles sous réserve de l'application des mesures barrières.

Tribunaux

Retour progressif à un fonctionnement plus classique.

- > Présence sur site des équipes
- > Envoi des demandes de protection et signalements selon la procédure habituelle.
- > Reprise des audiences le 2 juin pour Aix et Martigues, notamment.

L'accès physique aux tribunaux se fera selon des règles spécifiques : accès limité sur convocations, port de masque recommandé voire obligatoire en cas d'impossibilité de respect des distances requises, usage d'un stylo personnel (pour plus de renseignements se rapprocher du tribunal de secteur).

Néanmoins, limitation du nombre d'auditions : recours pour les juges des tutelles d'Aix-en-Provence, Martigues et Salon de Provence à chaque fois qu'il sera possible à une procédure sans audition ni audience qui permettra d'éviter toute convocation ou tout transport non indispensable. Il conviendra pour cela que le juge dispose d'un certificat émanant d'un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République pour écarter l'audition conformément à l'article 432 du code civil.

- > Demandes de protection judiciaire qui seraient devenues caduques entre le 12 mars 2020 et le 24 juin 2020 en application de l'article 1227 du code de procédure civile ne seraient caduques que le 24 août 2020.

- > Les mesures de sauvegarde de justice qui seraient devenues caduques entre le 12 mars 2020 et le 24 juin 2020 en application de l'article 439 du code civil verraient leur durée de validité prorogée jusqu'au 24 août 2020. »

Concernant les tribunaux, la chancellerie au niveau national a publié une circulaire CRIM-2020-10/E1-13.03.2020. Un paragraphe relatif au traitement des demandes d'ouverture de mesure de tutelle ou de curatelle y est consacré en fin de document.

[https://www.cnb.avocat.fr/sites/default/files/documents/circulaire du 14 mars 2020 relative a ladaptation de lactivite penale et civile des juridictions aux mesures de prevention et de lutte contre la pandémie covid-19.pdf.pdf_0.pdf](https://www.cnb.avocat.fr/sites/default/files/documents/circulaire_du_14_mars_2020_relative_a_ladaptation_de_lactivite_penale_et_civile_des_juridictions_aux_mesures_de_prevention_et_de_lutte_contre_la_pandemie_covid-19.pdf.pdf_0.pdf)

Au niveau local

Tribunal d'Aix-en-Provence : tutelles.tprx-martigues@justice.fr : pour les requêtes particulièrement urgentes :

Procédure d'urgence : préciser :

*la juridiction normalement compétente (Aix, Salon, ou Martigues)

*l'identité et l'adresse complètes du majeur protégé

*l'identité et l'adresse complètes du mandataire judiciaire (avec les coordonnées mail et portable du mandataire)

*le numéro de dossier *la nature de la mesure *la nature de l'autorisation

*la raison de l'urgence et notamment la raison pour laquelle une décision du juge des tutelles ne peut être différée jusqu'à la réouverture normale des juridictions

*la liste des pièces jointes communiquées qui seront indispensables pour apprécier le bien-fondé de la demande.

*Cet outil support est une synthèse d'informations utiles dans le contexte de l'épidémie de Covid-19
réalisée par*

dans le cadre du dispositif d'appui à la coordination.

*Les informations qu'il contient sont non-exhaustives et susceptibles d'évoluer au regard de l'activité
et de l'organisation du territoire.*